

N'ayez plus peur, libérez le professeur Joël Aïvo !

Le jeudi 15 avril 2021 devait être une journée plutôt ordinaire pour le professeur Aïvo. Il allait enseigner, professer, partager ses réflexions et son savoir avec les plus jeunes, celles et ceux qui sont l'avenir de la société béninoise.

C'est en tant que professeur qu'il était ce jour-là sur le campus. Il était là pour donner cours. Il était là pour encadrer les plus jeunes, pour les guider comme un maître guide ses élèves.

Et pourtant, le jeudi 15 avril 2021, vers 15 heures l'un des plus brillants constitutionnalistes d'Afrique, et bien au-delà d'ailleurs, allait être victime d'une arrestation violente et arbitraire orchestrée par le gouvernement du Bénin. Un contingent quasi-militaire d'agents des forces de l'ordre cagoulés et armés va capturer le professeur Aïvo, sans aucun motif, sans aucun mandat d'arrêt, sans aucun contrôle judiciaire, faisant à cette occasion un usage excessif et disproportionné de la force. A ce moment-là ils l'arrêtent.

Pourquoi cette arrestation ? De quoi ces agents de l'Etat ont-ils peur à ce moment ?

Ces agents arrêtent un homme, ils arrêtent un professeur, un intellectuel, un défenseur des droits et libertés, pour une seule raison : car il porte et il lit un livre, la Constitution du Bénin. Et il rappelle à haute voix que ce livre protège les Béninois et leur donne des droits et des libertés. Voilà ce qu'on lui reproche : la lecture à haute voix de la Constitution. Il sera conduit de force dans les locaux de la Brigade économique et financière ce soir-là. Il sera humilié. Il sera interrogé longuement, toujours sans mandat, toujours sans charge, toujours sans motif.

Qu'est-ce qu'on lui reproche de manière plus précise ?

On lui reproche son slogan lancé en décembre 2020 où il a osé rappeler l'évidence : "5 ans, c'est 5 ans", voilà le slogan, montrant que le prolongement du mandat présidentiel était inconstitutionnel. On lui reproche d'avoir exprimé à ce moment-là, par ce slogan, un désaccord. Eh bien, c'est sur la base de ce slogan que l'on accuse le professeur Aïvo d'avoir voulu soi-disant comploter, et d'avoir appelé les Béninois à manifester. On l'emprisonne car il a osé dire qu'il n'était pas d'accord avec la lecture constitutionnelle du gouvernement. On l'emprisonne pour avoir exercé sa liberté académique et sa liberté d'expression. Et son devoir de constitutionnaliste. Depuis le jeudi 15 avril 2021, mes confrères et moi, les avocats de Joël Aïvo, n'avons que très difficilement accès au dossier. **Il n'y a aucun élément de preuve. Il n'y a aucune charge. Ce dossier est vide.**

Le professeur Aïvo est détenu dans des conditions que nous estimons inacceptables et ce, depuis plus de deux mois (depuis le 15 avril 2021). Son arrestation et sa détention sont totalement arbitraires, il faut le rappeler, il faut le souligner. Cette arrestation est inacceptable dans un Etat tel que le Bénin. Il est humilié, il est privé de sa liberté et de ses droits fondamentaux. Le préambule de la Constitution du Bénin n'énonce-t-il pas que le peuple béninois "réaffirme son opposition fondamentale à l'arbitraire, à l'injustice et au népotisme" ? Ce même préambule de la Constitution ne réaffirme-t-il pas l'attachement du peuple béninois aux principes de la démocratie et des droits de l'homme ? Ou peut-être ne faut-il plus citer cette Constitution, ne faut-il plus en rappeler le contenu ?

En réalité, en arrêtant Joël Aïvo, le gouvernement du Bénin met derrière les barreaux, non pas un homme, mais la " Constitution " du Bénin et les valeurs sacrées du Bénin que cette Constitution porte. Dans cette lutte, Joël Aïvo représente l'Etat de droit, il incarne les valeurs démocratiques et les droits de l'homme. Ce sont ces valeurs qui sont prises en otage aujourd'hui et qui sont détenues de manière arbitraire au Bénin. On reproche à cet homme, on reproche à Joël Aïvo, on reproche au professeur, d'avoir voulu défendre les droits fondamentaux des Béninois et d'avoir rappelé que la Constitution les protégeait.

Je sais que les Béninois, indépendamment de leur tendance politique qui leur appartient, indépendamment de la question de savoir à quel parti politique ils adhèrent, quelles sont les idées qu'ils ont envie de défendre, je sais que pour les Béninois, cette arrestation est arbitraire, qu'elle est injuste et est totalement intolérable.

Aussi, et dans ce contexte, nous demandons que le Professeur Aïvo soit libéré immédiatement. A minima, nous demandons qu'il soit libéré et assigné à résidence s'il le faut (ou une remise en liberté sous caution) en attendant d'être entendu et jugé par un tribunal indépendant et impartial respectueux du principe du procès équitable et qu'il permette au Professeur Aïvo de préparer sa défense. Il n'a commis aucun crime je le répète. Il a juste lu à haute voix un texte, celui de la Constitution de l'Etat du Bénin, adoptée par des hommes et des femmes libres et par le peuple du Bénin.

Libérer le Professeur Aïvo, c'est, je crois, respecter le Peuple béninois qui réaffirme son opposition fondamentale à l'arbitraire et à l'injustice comme le dit la Constitution du Bénin et qui affirme son attachement aux principes de la démocratie et des droits de l'homme.

Joël Aïvo est un intellectuel, Joël Aïvo est un professeur, Joël Aïvo est un héros, c'est un héros de la démocratie, c'est un héros des droits de l'homme.

Libérez le Professeur !

N'ayez plus peur !

Libérez le Professeur !

Marseille, le 11 juillet 2021

Professeur Ludovic Hennebel

Avocat international

Expert des droits de l'homme